

SEPT ÉTAPES POUR ÉVALUER LES BESOINS EN MATIÈRE DE CAPACITÉS DE BIOSÉCURITÉ

ÉTAPE 1: OBTENIR UN SOUTIEN DE HAUT NIVEAU

Compte tenu que la biosécurité relève de l'autorité et de la responsabilité statutaire de différentes autorités compétentes, le processus d'évaluation et de renforcement des capacités de biosécurité exige une collaboration intersectorielle. Un engagement politique et un soutien de haut niveau clairement affichés sont essentiels pour jeter les bases de cette collaboration et assurer la participation constructive des différentes instances administratives. Les hauts responsables publics devraient manifester leur adhésion à une approche intégrée de la biosécurité qui mette en rapport les secteurs et les organisations, et se montrer conscients de l'importance de l'évaluation des capacités dans la poursuite de cet objectif. Sans un engagement politique de haut niveau maintenu sur un très long terme, les efforts de renforcement des capacités n'ont guère de chances de porter leurs fruits, quelle que soit la qualité de leur conception et de leur mise en œuvre.

Garantir un engagement de haut niveau en faveur de la biosécurité et parvenir à un accord quant à la nécessité d'une évaluation des capacités dans ce domaine peuvent demander beaucoup de temps. Les personnalités politiques et les responsables de la gestion des affaires publiques devront se convaincre que la biosécurité est importante (par exemple pour la santé publique, la viabilité à long terme de l'agriculture et de l'environnement, l'économie et le commerce). Ces efforts seront le plus profitables s'ils mettent la biosécurité en prise avec les priorités et les objectifs nationaux, les défis à relever, le coût potentiel de l'absence de mesures et les avantages (par exemple les économies réalisées, l'amélioration de l'efficacité et des résultats, ou encore une meilleure gestion des risques) susceptibles d'être obtenus par une approche harmonisée et intégrée de la biosécurité.

Les crises récentes ou actuelles peuvent servir de stimulus essentiel pour parvenir à sensibiliser dans ce sens. En mettant l'accent sur les accords commerciaux, les programmes sanitaires et phytosanitaires régionaux, le Règlement sanitaire international²⁰, ou encore sur les

objectifs du Millénaire pour le développement²¹, on peut provoquer un élan important. Les «champions» ou «moteurs» du processus d'évaluation des besoins peuvent être différents. Par exemple, la catalyse peut s'opérer par l'entremise d'un organisme national d'aide au développement ou un comité de haut niveau (par exemple une commission parlementaire ou un groupe de travail auprès du cabinet du premier ministre) investi du mandat d'analyser la biosécurité ou l'un de ses secteurs.

CONSEILS PRATIQUES

- Compte tenu des nombreux défis et des difficultés à trouver des ressources auxquels se heurtent les gouvernements, il sera nécessaire de plaider énergiquement en faveur de la biosécurité pour que les responsables politiques fassent leur cette problématique. En outre, afin de garantir que la biosécurité reste une priorité même en cas de changement de gouvernement, il sera peut-être nécessaire de veiller à obtenir un large soutien politique. Mettre la biosécurité en rapport avec le Règlement sanitaire international ou les objectifs du Millénaire pour le développement ou encore élaborer une politique ou une loi en matière de biosécurité et la faire adopter par les corps compétents au plan national peuvent être utiles pour donner plus de visibilité à la biosécurité aux yeux de l'ensemble des parties prenantes et en faire une priorité nationale. La nomination d'un nouveau haut responsable ou dirigeant au poste ministériel correspondant peut être l'occasion de chercher un soutien de haut niveau.

²⁰ Le RSI (2005) a pour objet «d'éviter la propagation internationale des maladies, d'assurer une protection contre ces maladies, de les combattre et d'offrir une riposte sur le plan de la santé publique qui soit adaptée, moyennant le minimum d'entraves au trafic et aux échanges internationaux». Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe 3.

²¹ En septembre 2000, au Sommet du Millénaire des Nations Unies, des dirigeants du monde entier ont approuvé un ensemble d'objectifs mesurables en faveur du développement assortis de dates butoirs. Ces huit objectifs sont appelés conventionnellement les *objectifs du Millénaire pour le développement* (OMD). Pour plus d'information, voir: <http://www.un.org/millenniumgoals/>.

ÉTAPE 2: S'ACCORDER SUR L'OBJET, LE CHAMP D'ÉTUDE ET LES MODALITÉS

Avant de commencer à cerner les besoins en matière de capacités de biosécurité, il est essentiel de s'accorder clairement sur les objectifs et le domaine d'étude de l'évaluation, ainsi que sur la manière de procéder. Cette condition est importante si on veut faire le meilleur usage des ressources disponibles et exploiter au mieux l'évaluation. Elle contribuera par ailleurs à rendre le processus transparent et à réduire les risques de malentendus entre les organismes y participant.

Il est important de définir l'*objet* de l'évaluation de sorte que les raisons pour lesquelles l'évaluation est entreprise et les résultats recherchés soient sans équivoque chez les participants. Il sera utile de définir les résultats escomptés pour clarifier l'exposé des objectifs de l'évaluation (voir les conseils pratiques plus bas).

Un débat sur le *champ d'étude* est nécessaire pour parvenir à un consensus sur la portée concrète de l'évaluation. Il serait souhaitable que ce débat porte sur tous les volets de la biosécurité. Cependant, dans certains pays, il ne sera peut-être pas envisageable ou possible de mettre l'accent sur chacun de ces volets en même temps et il faudra éventuellement quelque peu adapter le champ d'étude de l'évaluation en fonction des circonstances locales. La participation d'intervenants dépend du champ d'étude. Plusieurs instances publiques différentes (dont les autorités sectorielles compétentes et les comités ou organes de liaison des SPS, du Codex, de la CIPV, de l'OIE, etc.), ainsi que des instituts scientifiques et des centres de recherche, des associations de consommateurs et l'industrie entreprises sont importants pour la biosécurité et ils peuvent participer et/ou être consultés. Au début, il sera utile de définir les rôles respectifs de ces groupes dans le processus d'évaluation.

Examiner les questions essentielles suivantes peut aider à clarifier le champ d'étude:

- Quels secteurs de la biosécurité seront pris en compte?
- Quels comités ou organismes gouvernementaux seront impliqués et quels seront leurs responsabilités et leurs rôles exacts?
- Quelles autres parties prenantes (par exemple: organismes compétents, public général,

associations de consommateurs, groupements de secteurs industriels, instituts d'enseignement et de recherche, groupes de pression) participeront et comment?

- Quelles parties prenantes internationales (par exemple: FAO, OMS, OIE, organisations régionales) participeront et comment?

Enfin, il est important de parvenir à un accord sur les *modalités* à suivre afin d'assurer le bon déroulement de l'évaluation et d'améliorer les résultats obtenus. À cet effet, il faut que les participants débattent et s'accordent sur les questions suivantes:

- De quel type de collecte de données a-t-on besoin et comment procéder?
- Comment la consultation avec les parties prenantes sera-t-elle menée?
- Fera-t-on appel à des consultants/médiateurs extérieurs et, le cas échéant, quelles prestations en attendra-t-on?
- Quel est le calendrier envisagé?
- Quelles ressources (financières, humaines) sont nécessaires et disponibles? Comment comblera-t-on les éventuels manques de ressources?
- Comment les résultats obtenus seront-ils documentés et partagés?
- Comment la coordination sera-t-elle assurée?
- Que fera-t-on pour encourager le consensus?

CONSEILS PRATIQUES

- Une méthode pratique pour faciliter la participation interinstitutions au processus est d'établir une petite équipe pour appliquer le *Guide d'évaluation des capacités de biosécurité*. Par exemple, en fonction du pays, ce sont les administrations chargées de la vie et de la santé humaines, animales et végétales et de la protection de l'environnement qui y est liée, ainsi que les comités SPS et les comités ou organes de liaison nationaux représentant le Codex, la CIPV ou l'OIE, ou d'autres comités internationaux, qui peuvent jouer un rôle. Éventuellement, d'autres instances administratives (par exemple dans le domaine financier, commercial, etc.) qui prennent des décisions ayant des incidences sur les programmes de biosécurité peuvent également y prendre part. En outre, selon les circonstances nationales, les instituts scientifiques et centres de recherche, les associations de consommateurs, les entreprises et/ou les ONG devront probablement être consultés. Cependant, il sera important de trouver

un équilibre entre participation et gestion pratique de sorte de veiller à ce que l'équipe ne prenne pas des dimensions qui rendent sa gestion impossible.

- Il est important, outre de faire participer les parties prenantes pertinentes, de veiller à ce que les bonnes personnes soient impliquées (c'est-à-dire des personnes ayant une expérience professionnelle, une connaissance des problématiques, une position et des compétences personnelles qui soient en rapport avec leur fonction) et qu'elles disposent de suffisamment de temps à consacrer à l'évaluation.
- On améliorera la transparence en étayant les décisions prises au cours de cette étape par un document de présentation succinct, qui servira de cadre de référence à l'équipe.
- Il est judicieux d'identifier autant de sources de financement (internes et externes) que possible pour procéder au suivi de l'évaluation des capacités à un stade aussi précoce que possible du processus. Une évaluation, même conduite de manière efficace, fera long feu si on ne dispose pas de ressources pour les activités de renforcement des capacités. Une première étape utile consiste à informer les bailleurs de fonds potentiels que l'évaluation est en marche. Ceux-ci peuvent souhaiter soutenir le processus d'évaluation et/ou y participer. En effet, dans certains cas, il sera plus probable qu'ils soutiennent les résultats et qu'ils fournissent des ressources pour les activités de suivi s'ils ont été impliqués activement dès le début.

ÉTAPE 3: DÉCRIRE LE CONTEXTE DE BIOSÉCURITÉ À L'ÉCHELON NATIONAL

Les troisième et quatrième étapes du processus d'évaluation des capacités ont pour objet d'établir quel est l'état des capacités et des performances en matière de biosécurité au moment considéré. Il s'agit de comprendre le contexte en matière de biosécurité au niveau national et de déterminer quelles sont les ressources disponibles, quelles sont les parties prenantes concernées et quels sont les résultats obtenus au moment considéré. Cette analyse permettra de bien apprécier la situation de départ ou courante. Elle révélera dans quelle mesure l'approche de la biosécurité est cohérente et coordonnée, ce qui sera utile s'agissant de recenser les besoins en matière

de capacités pour s'orienter vers une approche harmonisée et intégrée.

À l'étape 3, il est question d'examiner le contexte en matière de biosécurité au niveau national. Sont abordés les problématiques et les besoins généraux qui sont pertinents dans le pays, y compris les difficultés et les atouts les plus courants. Il est important de comprendre ces facteurs car ils peuvent déterminer et infléchir profondément les objectifs, les programmes et les activités ayant trait à la biosécurité et être les moteurs du changement ou, au contraire, entraver celui-ci.

On peut utiliser les questions clés suivantes pour aider à décrire le contexte de biosécurité dans le pays:

- **Quels facteurs structurels influent sur la biosécurité?**
Les facteurs structurels qui ont une influence déterminante sur la biosécurité échappent à la maîtrise des parties prenantes concernées. Ils ont trait, entre autres, à la géographie, aux ressources naturelles, aux influences régionales, à l'économie, au commerce, etc.
- **Quelles tendances de la production, de la transformation et de la distribution (y compris les importations et les exportations) de produits alimentaires et agricoles sont pertinentes pour la biosécurité?**
Les tendances dans le domaine de la production, transformation et distribution de produits alimentaires et agricoles – telles que la méthode HACCP, la chaîne du froid pour les produits périssables, l'augmentation de la production et de l'exportation de produits à forte valeur ajoutée, l'introduction de programmes de recherche-développement dans les biotechnologies ou l'emploi de pesticides ou de médicaments vétérinaires – peuvent avoir une incidence sur les risques pesant sur la vie et la santé des personnes, des animaux et des plantes et sur les risques pour l'environnement qui y sont liés et elles sont donc à prendre en considération dans le cadre de la biosécurité.
- **Quels sont les milieux où les maladies et dangers en rapport avec la biosécurité apparaissent et se propagent?**
Les maladies/dangers en matière de biosécurité peuvent apparaître à l'intérieur du territoire national ou être introduits à partir d'autres pays. Les vecteurs par lesquels des maladies ou des organismes nuisibles exotiques peuvent pénétrer

dans un pays sont, entre autres, les animaux, les plantes et les produits agricoles, les emballages, les conteneurs, les bagages et les véhicules. En outre, des dangers/maladies en rapport avec la biosécurité peuvent découler de modifications bien intentionnées des méthodes de production ou des procédés de transformation, qui peuvent avoir des impacts négatifs ou inattendus.

■ **Quelles pratiques et perceptions culturelles sont à prendre en considération au regard de la biosécurité?**

Les coutumes réglementaires sont ancrées dans les contextes socioéconomiques. Les pays et les personnes perçoivent la biosécurité et les risques y afférents de manières différentes. Par exemple, un pays peut être plus ou moins prêt à accepter les risques potentiels qui découleraient des biotechnologies. Il est donc important de comprendre les pratiques et les mentalités locales.

Le profil qui se dessine dans cette étape décrira les divers facteurs contextuels qui sont déterminants dans le domaine de la biosécurité dans le pays considéré. Il sera différent selon les pays. Par exemple, la configuration du contexte de la biosécurité dans un petit État insulaire ayant un secteur halieutique actif mais une production animale ou végétale modeste sera différent de celle d'un pays sans littoral dont le système de production agricole est dominé par un petit nombre d'espèces cultivées. Les questions revêtant une grande importance pour un pays dont les recettes en devises proviennent en grande partie de ses exportations de produits alimentaires et agricoles peuvent être différentes de celles d'un pays dont la satisfaction des besoins intérieurs de consommation alimentaire dépend pour une large part des importations de denrées. Il est essentiel de comprendre ces caractéristiques pour veiller à ce que les activités de renforcement des capacités de biosécurité soient convenablement planifiées et mises en œuvre.

ÉTAPE 4: ÉVALUER LES PERFORMANCES ET LES CAPACITÉS EXISTANTES EN MATIÈRE DE BIOSÉCURITÉ

Il est essentiel de comprendre les capacités existantes en matière de biosécurité pour pouvoir discerner précisément les capacités nécessaires et pour veiller à ce que les besoins cernés et toutes les activités de

renforcement des capacités mises au point par la suite soient pleinement en prise avec les circonstances locales.

Les performances et les capacités existantes en matière de biosécurité peuvent être étudiées au moyen d'une analyse de la situation. Cette analyse, fondée sur le cadre présenté au tableau 2.1, doit mettre l'accent sur les points suivants:

- i. le système de biosécurité dans son ensemble, qui englobe le cadre stratégique, légal et réglementaire, les dispositifs organisationnels (y compris la distinction entre les fonctions essentielles de la biosécurité selon qu'elles portent sur des questions de fond ou financières, ainsi que la coordination) et la communication,
- ii. l'exercice et les performances (moyennant une approche fondée sur l'analyse des risques) des fonctions essentielles qui sont nécessaires pour la biosécurité et
- iii. les liens et les interdépendances entre les secteurs de la biosécurité.

Les grands thèmes d'intérêt pour cet examen et cette analyse sont décrits dans leurs grandes lignes au tableau 2.3, qui peut servir de base pour amorcer des débats s'agissant de faire le point sur les capacités existantes et contribuer à mieux faire comprendre les enjeux chez les personnes impliquées. Les questions qui y figurent peuvent être posées aux parties prenantes à l'occasion d'un débat au sein d'un groupe de réflexion ou au cours d'un entretien individuel. Elles illustrent les types de questions à poser et elles devraient être adaptées si besoin en fonction des circonstances particulières de chaque pays (y compris les spécificités indiquées dans le profil du pays et le nombre et le type d'intervenants concernés). Les principales découvertes et conclusions des évaluations des capacités dans un secteur donné devront – si on en dispose – être examinées et prises en compte dans le cadre de cette analyse.

En examinant de manière critique le cadre général de la biosécurité et en évaluant les résultats obtenus par les organismes et autorités compétents intervenant dans l'exécution des fonctions essentielles, il est possible de se faire une idée de l'état des capacités existantes en matière de biosécurité. Cette analyse fera apparaître les forces et les faiblesses qu'on retrouve dans différents secteurs de la biosécurité, ainsi que celles qui sont propres à certains secteurs donnés. En particulier, les informations et les enseignements obtenus par ce processus aideront les responsables

Tableau 2.3. Questions générales pour faire le point sur les performances et les capacités existantes en matière de biosécurité

Cadre politique	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que des examens des politiques pertinents ont été effectués au cours des cinq dernières années? Quelles recommandations clés ont été formulées? Où en est leur mise en œuvre? • Quelles sont les politiques en vigueur comportant des objectifs et des finalités et/ou établissant des priorités ayant trait à la biosécurité? • Quelles parties prenantes ont été impliquées dans la formulation de ces politiques? Comment ont-elles été impliquées (par exemple en qualité de planificateurs, agents d'exécution, législateurs, responsables du suivi, bailleurs de fonds, etc.)? • Est-ce que les politiques en vigueur: <ul style="list-style-type: none"> - définissent des degrés ou niveaux appropriés de protection²² dans les domaines liés à la biosécurité? - définissent clairement des objectifs et des finalités en matière de biosécurité? - cherchent à assurer une interaction, une cohérence et une synergie entre les secteurs concernés par la biosécurité? - permettent de rendre prioritaires des ressources dans les secteurs concernés par la biosécurité? - facilitent les choix parmi des priorités budgétaires en concurrence?
Cadre légal et réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> • Quels lois ou règlements sectoriels en vigueur (au niveau central, régional et/ou local) sont pertinents en matière de biosécurité? • Comment les rôles, les responsabilités et les droits des parties prenantes sont-ils définis dans ces lois? Quelles sont les responsabilités définies juridiquement concernant l'exercice des fonctions essentielles en matière de biosécurité? • La législation est-elle complète, cohérente et actualisée? Existe-t-il des lacunes ou des chevauchements? • La législation couvre-t-elle suffisamment les produits alimentaires et agricoles cultivés localement, importés et exportés? • Les intervenants chargés d'exercer les fonctions de biosécurité disposent-ils de pouvoirs suffisants pour le faire efficacement? • Les réglementations nationales pertinentes sont-elles harmonisées par référence aux normes, directives et recommandations internationales? • Les principes de l'analyse des risques sont-ils intégrés dans les politiques, les lois et les règlements? • Une approche fondée sur l'analyse des risques a-t-elle été utilisée de manière appropriée pour établir et appliquer des normes?
Dispositifs organisationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Quels organismes publics font office d'autorités compétentes chargées de: <ul style="list-style-type: none"> - prendre des décisions concernant les politiques relatives à la biosécurité? - planifier et mettre en œuvre des programmes et activités relatifs à la biosécurité? - fournir des ressources techniques et financières pour les programmes et les activités relatifs à la biosécurité? - fournir des avis, des politiques et un appui aux fonctions internationales et à la coordination dans le domaine de la biosécurité? • Quelles sont les autres parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales impliquées dans la biosécurité et comment y participent-elles (par exemple quel est leur rôle dans la formulation des plans ou des priorités de développement national, dans l'allocation des ressources, dans la mise en conformité par référence aux politiques et aux réglementations, etc.)? • Quels sont les organismes publics qui font office de points de contact officiels pour la CAC, la CIPV/CMP, l'OIE, la CDB et le Protocole de Cartagena ainsi que pour les comités SPS et OTC de l'OMC? Qui sont les membres de ces comités nationaux, le cas échéant? • Quels sont les organismes compétents (s'il y en a) chargés d'exercer en sous-traitance des fonctions essentielles de la biosécurité? Quels services prêtent-ils? • Existe-t-il des processus interinstitutions, des groupes ou d'autres mécanismes de coordination axés sur la biosécurité? Le cas échéant, quelle est leur mission (par exemple planifier les activités ou établir des priorités pour ces activités, prendre des décisions quant à l'allocation des ressources)? Comment fonctionnent-ils et quelles sont leurs forces et leurs faiblesses? • Une évaluation préliminaire cerne-t-elle les éventuels chevauchements ou lacunes existants dans l'exécution des fonctions essentielles de la biosécurité?

(suite)

²² Le «niveau approprié de protection» est défini dans l'Accord SPS de l'OMC comme «le niveau de protection considéré approprié par le [pays] membre [de l'OMC] établissant une mesure sanitaire ou

phytosanitaire pour protéger la santé et la vie des personnes et des animaux ou préserver les végétaux sur son territoire». Cette notion est également désignée par l'expression «niveau de risque acceptable».

Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les autorités et les organismes compétents en matière de biosécurité communiquent-ils et échangent-ils des informations: <ul style="list-style-type: none"> - entre eux? - avec les intervenants nationaux concernés (par exemple l'industrie, les instituts scientifiques, les groupes d'intérêts, les consommateurs, etc.)? - avec les gouvernements d'autres pays, les organisations internationales (par exemple la CAC, la FAO, l'OIE, la CIPV/CMP et l'OMC) et les comités internationaux pertinents (par exemple le Comité SPS de l'OMC)? • Comment est gérée la communication des questions intersectorielles en rapport avec la biosécurité? • Comment les points de contact officiels et les comités (quand ils existent) s'occupant de l'Accord SPS de l'OMC, du Codex, de la CIPV/CMP et de l'OIE communiquent-ils entre eux et travaillent-ils de concert? • Quelles sont à ce jour les expériences de communication sur des questions en rapport avec la biosécurité (par exemple en cas d'intervention nationale en réaction à une situation de crise)?
Secteurs des fonctions de la biosécurité/ analyse des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles fonctions essentielles de la biosécurité sont assurées par des autorités ou organismes compétents? • Quelles sont les politiques, les normes et les réglementations établies qui régissent l'exécution de ces fonctions? • Quels principes opérationnels et méthodes (par exemple: directives, manuels, procédures de fonctionnement normalisées) régissent l'accomplissement de ces fonctions? • Quelles ressources (humaines, financières, infrastructurelles, diagnostiques, informationnelles ou autres) sont disponibles pour l'accomplissement de ces fonctions? Comment sont-elles allouées? • Les autorités compétentes et/ou les organismes compétents chargés d'exercer les fonctions de la biosécurité interagissent-ils avec les parties prenantes concernées? Si oui, comment? • Quelles ressources externes utiles (par exemple: évaluations des risques, laboratoires de diagnostic, normes internationales, etc.) sont disponibles et utilisées par les organismes sectoriels? Quelles sont les expériences acquises dans ce domaine? <p><i>(Voir l'annexe 6 pour des questions plus détaillées sur les fonctions essentielles de la biosécurité)</i></p>

politiques et les décideurs à déterminer dans quelle mesure:

- les politiques et la législation en vigueur en matière de biosécurité sont efficaces et quels sont leurs points faibles;
- les dispositifs organisationnels pour la biosécurité et la communication chez les parties prenantes concernées sont efficaces;
- les moyens des autorités et organismes compétents chargés des fonctions essentielles de la biosécurité sont suffisants par rapport aux risques en présence;
- les produits et les résultats obtenus sont satisfaisants, tant d'un point de vue sectoriel qu'intersectoriel, et
- les aspects intersectoriels de la biosécurité sont reconnus et traités dans un système où différentes parties prenantes sont impliquées.

L'évaluation des performances et des capacités existantes dans le domaine de la biosécurité peut fournir un grand nombre d'informations, qui seront importantes pour cerner les besoins en matière de capacités. Les conclusions de cette évaluation donneront une mesure ou un étalon à partir duquel les progrès pourront être ultérieurement suivis et elles devront être étayées par des éléments documentaires concrets. En outre, il pourra être utile de synthétiser et récapituler les conclusions de l'évaluation sous une forme qui soit facile à communiquer aux fonctionnaires ayant des responsabilités stratégiques.

CONSEILS PRATIQUES

- Faire le point sur les évaluations sectorielles pertinentes permettra de mettre à profit le travail réalisé précédemment, d'économiser du temps et de faire un meilleur usage des ressources. Plusieurs pays ont déjà appliqué un ou plusieurs des outils sectoriels existants pour évaluer les besoins en capacités dans certains domaines particuliers de la biosécurité. Dans les cas où des rapports et des évaluations pertinents existent, il est judicieux d'en assimiler les conclusions, si c'est possible.
- Différentes techniques peuvent être employées pour contribuer à la collecte et à l'analyse des informations. Par exemple, une analyse des parties prenantes est un moyen de: i) recenser les organismes publics (ainsi que, éventuellement, les organisations sous-traitantes) chargés d'assumer des fonctions essentielles de la biosécurité; ii) caractériser et évaluer l'importance relative de leurs rôles et iii) comprendre les relations qui existent entre eux (voir l'annexe 7). L'élaboration d'un diagramme de Venn²³ permet d'illustrer utilement les rapports entre les autorités, organismes et autres organisations compétents travaillant dans le

²³ Les diagrammes de Venn sont utilisés pour illustrer les rapports entre différents groupes d'intervenants. Ils se composent de plusieurs cercles représentant différents intervenants. L'emplacement et la taille de ces cercles figurent comment les intervenants concernés interagissent entre eux.

domaine de la biosécurité et de déterminer dans quelle mesure leurs rôles se chevauchent et/ou ils interagissent entre eux. Mener à bien une analyse FFPM²⁴, en faisant fond sur les questions figurant au tableau 2.3, favorisera une compréhension commune des faits chez les personnes participant à l'évaluation (voir l'annexe 8 pour un exemple de scénario d'analyse FFPM pour la biosécurité).

- Il sera utile de réfléchir aux carences des récentes interventions en réponse à des intrusions et/ou aux problèmes de biosécurité qui ont recueilli l'attention des médias ou des responsables politiques ces dernières années pour éclairer l'examen et l'analyse des performances et des capacités existantes dans le domaine de la biosécurité.
- Le public et les autres groupes d'intervenants peuvent avoir des opinions et des perceptions divergentes quant à la situation existante en matière de biosécurité et à son caractère approprié. En posant à des personnes diverses les mêmes questions, on contribue à confirmer l'exactitude des informations recueillies.

ÉTAPE 5: DÉCRIRE LA SITUATION SOUHAITÉE (OBJECTIFS ET FINALITÉS) POUR LA BIOSÉCURITÉ

Il est crucial de forger une vision commune de la biosécurité souhaitée à l'avenir pour déterminer les besoins en capacités et les actions à mener pour répondre efficacement à ces besoins. Cette phase du processus permet aux parties prenantes concernées de commencer à s'orienter vers une approche plus cohérente tant au niveau sectoriel qu'intersectoriel. L'un des résultats sera la définition d'un ensemble de finalités et d'objectifs nationaux pour la biosécurité auxquels adhèrent les principales parties prenantes.

La définition de la situation souhaitée pour la biosécurité à l'avenir permet aux organismes publics et aux autres parties prenantes concernées de débattre et de parvenir à un consensus sur les objectifs, les finalités et les résultats souhaités pour la biosécurité à moyen terme (c'est-à-dire pour une période commençant au bout des 12 à 18 huit mois suivants, selon les processus nationaux de planification et/ou

d'élaboration du budget). Elle donne l'occasion de réfléchir en prenant une perspective qui dépasse les crises et les problèmes quotidiens afin de favoriser, développer et soutenir la coopération, la collaboration et les partenariats. La vision qui se dessinera tracera une direction stratégique pour la biosécurité qui prenne en compte tous les intérêts sectoriels et qui guide efficacement les artisans des politiques et les décideurs.

Une description de la situation souhaitée pour la biosécurité à l'avenir peut être formulée à l'occasion de débats et de séances de «remue-méninges» auxquels participent des représentants des autorités et organismes compétents. Certains pays peuvent décider de faire participer d'autres secteurs (entreprises, instituts universitaires ou scientifiques) eu égard à la contribution qu'ils apportent à la biosécurité, par exemple en respectant la réglementation ou en créant et en mettant à disposition des connaissances scientifiques. Quoi qu'il en soit, le processus sera itératif et il doit être flexible et s'adapter aux conditions et aux besoins nationaux. De même, la vision, les objectifs et les finalités qui se dégagent de ces débats doivent être tournés vers l'avenir et ambitieux, mais, pour pouvoir se concrétiser, ils doivent aussi se baser sur une compréhension objective et réaliste des capacités existantes et des ressources disponibles.

Les questions fondamentales suivantes seront utiles pour charpenter les débats sur la situation future:

- Quels résultats attend-on du système de biosécurité?
- Comment les résultats de la biosécurité devraient-ils être améliorés à l'avenir?
- Qu'obtiendrait-on grâce au système de biosécurité globalement s'il fonctionnait efficacement et s'il maximisait les bénéfices intersectoriels potentiels?

En évaluant les réponses à ces questions, il sera possible de définir les résultats souhaités. Les résultats génériques pourraient être par exemple les suivants:

- Le système de biosécurité permet de protéger le public des zoonoses et des maladies transmises par des ravageurs.
- Les contrôles aux frontières permettent d'empêcher efficacement l'entrée et la sortie de ravageurs et de maladies indésirables.
- La biodiversité est à l'abri des maladies et des organismes nuisibles et des espèces exotiques envahissantes.
- La production agricole végétale et/ou animale se développe.

²⁴ L'analyse FFPM (forces, faiblesses, possibilités, menaces) est un outil de planification stratégique qui peut être utilisé pour déceler et évaluer les points forts et les points faibles d'un système, ainsi que ses atouts et ses possibles écueils.

Encadré 2.3. Notre vision – la biosécurité en Nouvelle-Zélande en 2010

«Néo-Zélandais, nos ressources naturelles exceptionnelles, notre flore et notre faune sont préservées et à l'abri des maladies et des organismes nuisibles».

Nous sommes en 2010... la Nouvelle-Zélande a un système intégré très performant pour la gestion des risques relatifs à la biosécurité qui pèsent sur l'économie, l'environnement et la santé humaine. Les Néo-Zélandais comprennent le système de biosécurité et ont confiance en lui; ils s'impliquent et assument leur rôle vital, qui va des contrôles avant entrée sur le territoire à la lutte contre les ravageurs.

La biosécurité apporte une contribution importante s'agissant d'atteindre différents objectifs en matière d'économie, d'environnement et de santé publique, y compris les suivants:

- Protéger les industries primaires marines et terrestres et faciliter les exportations et le tourisme;
- Protéger la diversité biologique autochtone de la Nouvelle-Zélande – nos espèces indigènes, nos habitats naturels, nos écosystèmes et nos paysages;
- Favoriser l'exploitation durable des ressources naturelles et protéger les milieux naturels;
- Préserver le lien qui attache les Maoris, leur culture et leurs traditions à leurs terres, eaux et sites ancestraux, à leurs *waahi tapu* et *taonga*;
- Préserver la santé des Néo-Zélandais des zoonoses, des maladies transmises par des ravageurs et des espèces venimeuses et

- Réduire les dommages provoqués par les ravageurs et les maladies introduites par le passé.

Le système néo-zélandais de biosécurité prévoit une protection qui évolue à mesure que les risques sont décelés et changent. Les décisions sont prises au cas par cas dans le cadre d'un processus cohérent et transparent. Les agences coopérantes sont bien entendu redevables de comptes et elles font rapport sur les performances. Un examen approfondi de la stratégie en matière de biosécurité vient d'être achevé et des objectifs affinés et des ajustements aux programmes, adoptés.

Les Néo-Zélandais sont confiants dans la gestion des risques en matière de biosécurité et ils sont satisfaits qu'il y ait une direction solide et un engagement fort à tous les niveaux. Le système de biosécurité est bien organisé, l'information est partagée et les efforts sont bien coordonnés et orientés.

Les décisions sont fondées sur de bonnes informations et étayées par des données scientifiques de qualité, elles prennent en compte l'intégralité des intérêts en jeu et reposent sur des choix transparents. Un usage efficace est fait du budget de la biosécurité et la gestion des risques dans le domaine de la biosécurité (des contrôles avant entrée sur le territoire à la lutte contre les ravageurs) constitue une protection appropriée et durable pour la Nouvelle-Zélande.

Source: Protect New Zealand. *The Biosecurity Strategy for New Zealand*. Août 2003. (consultable à l'adresse suivante: <http://www.Biosecurity.govt.nz/bio-strategy/biostrategy.pdf>).

- Les consommateurs et d'autres parties prenantes sont confiants dans la gestion efficace et transparente des risques en matière de biosécurité.
- Les exportations d'aliments et de produits agricoles répondent aux exigences sanitaires et phytosanitaires imposées par les partenaires commerciaux.

Ces résultats établiront une direction claire pour le système national de biosécurité et une base solide à partir de laquelle on pourra mettre au point des mesures concrètes s'inscrivant dans un plan d'action de renforcement des capacités. Ils devront se traduire par une vision ou une déclaration de principes et soutenir des objectifs et des finalités, dans lesquels les aspirations du pays seront formulées en des termes clairs et, si possible, mesurables. La vision de la biosécurité formulée par la Nouvelle-Zélande – après un large processus de consultation – est présentée à l'encadré 2.3, à titre d'illustration.

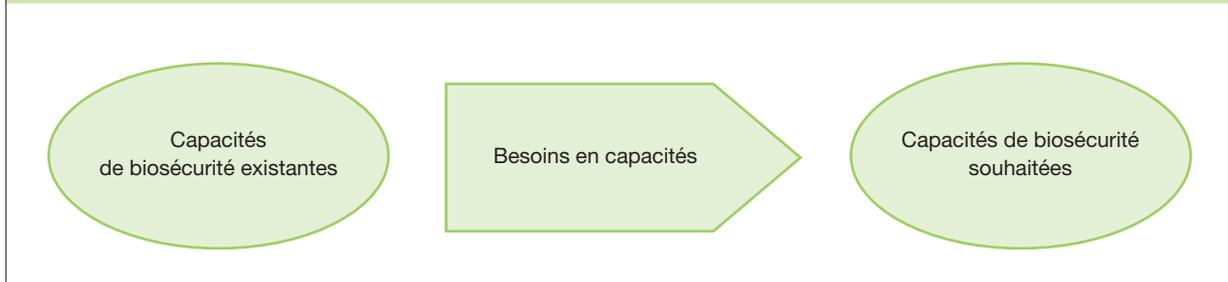
CONSEILS PRATIQUES

- Il existe différentes manières de définir l'avenir souhaité pour la biosécurité, selon la situation du pays et les ressources dont celui-ci dispose. Cette

tâche peut être effectuée par quelques personnes au cours de réunions et de séances de remue-méninges d'une durée d'une journée entière ou d'une demi-journée. Dans d'autres circonstances, elle pourra consister en une consultation approfondie avec des parties prenantes, ce qui demandera davantage de temps et/ou de ressources.

- Dans les situations où sont impliquées diverses parties prenantes ayant des parcours et des points de vue différents, ou quand on connaît mal la biosécurité ou les avantages d'une approche cohérente, définir une vision de l'avenir souhaité pour la biosécurité peut prendre du temps. Dans ces circonstances, il peut être utile de sensibiliser sur l'approche de la biosécurité et/ou de recourir aux services d'un médiateur extérieur.
- La vision, les objectifs et les finalités définis au cours de cette étape se doivent d'être ambitieux mais également réalistes et se fonder sur une connaissance de l'actuel niveau de capacités et de ressources disponibles. Ils doivent par ailleurs être examinés périodiquement et prendre en compte les progrès techniques, l'évolution des politiques et les

Figure 2.3. Identification des besoins en matière de renforcement des capacités



autres changements intervenant dans le domaine de la biosécurité.

- Prendre des décisions relatives aux DPA pour différents dangers déterminants pour la santé des personnes, de la faune et de la flore (c'est-à-dire des résultats en matière de santé) et veiller à ce que les mesures de biosécurité garantissent les DPA de manière permanente constitue un défi considérable. Par conséquent, il sera nécessaire de prendre en compte les données obtenues ainsi que les résultats au moment de formuler les objectifs du système de biosécurité. Les résultats peuvent concerner par exemple les points suivants: niveau de conformité par rapport aux normes réglementaires, compétences acquises par le personnel d'inspection, niveau de compréhension acquis par le public grâce aux programmes de communication sur les risques, etc.

ÉTAPE 6: DÉTERMINER LES CAPACITÉS NÉCESSAIRES POUR PARVENIR À LA SITUATION SOUHAITÉE À L'AVENIR

Faisant suite à l'analyse des performances et des capacités existantes et à la définition de la vision d'une situation future améliorée, les deux dernières étapes du processus d'évaluation des capacités concernent le diagnostic et l'analyse des besoins et des solutions pour y répondre. En matière de biosécurité, comme ailleurs, il est évident qu'une formule unique ne saurait s'appliquer à toutes les circonstances. Si les autorités compétentes chargées de la biosécurité dans les différents pays peuvent se heurter à des problèmes analogues et assumer des fonctions comparables, les circonstances particulières, les environnements opérationnels, les compétences, les ressources disponibles et les objectifs peuvent en revanche être fort variés. Ainsi, il est essentiel que les activités visant

à renforcer les capacités se fondent sur un diagnostic précis et complet des besoins.

Cette étape est cruciale pour pouvoir cerner efficacement les conditions nécessaires pour mettre au point et appliquer une approche harmonisée et intégrée de la biosécurité. Elle met l'accent sur la définition des besoins en capacités aux diverses interfaces entre la vie et la santé des personnes, des animaux et des plantes et la protection de l'environnement qui y est liée, dans l'optique d'exploiter les possibilités de tirer parti des synergies intersectorielles et/ou de réduire les chevauchements. Les besoins cernés peuvent être en rapport avec le cadre politique, la législation, les dispositifs organisationnels, la communication et/ou l'exercice des fonctions essentielles en matière de biosécurité (par exemple la recherche et les avis scientifiques, les services de diagnostic, de protection sanitaire, d'inspection, etc.) selon une approche basée sur l'analyse des risques.

Compte tenu de la diversité des circonstances propres à chaque pays, il faut, pour comprendre les besoins en matière de capacités de biosécurité, procéder à une analyse impartiale et introspective de la situation existante par rapport aux objectifs et finalités. On peut déceler les lacunes concernant les capacités de biosécurité en mettant en regard les performances et les capacités existantes avec la future situation souhaitée, comme illustré à la figure 2.3. La nature et l'ampleur des lacunes permet ensuite de cerner les besoins en capacités.

Les questions clés suivantes sont proposées comme point de départ pour un examen visant à cerner les besoins en capacités dans le domaine de la biosécurité:

- Que faut-il pour passer de la situation actuelle à la situation qu'on souhaite pour l'avenir?
- Quel est le niveau minimal de capacités nécessaire pour exécuter les fonctions essentielles de la

Tableau 2.4. Options possibles pour répondre aux besoins en matière de capacités de biosécurité en particulier grâce aux possibilités intersectorielles

Options visant à renforcer le cadre pour les politiques de biosécurité	<p><i>Option 1:</i> Mettre en conformité et harmoniser les politiques sectorielles en vigueur ayant trait à la biosécurité</p> <p><i>Option 2:</i> Formuler une nouvelle politique nationale en matière de biosécurité</p> <p><i>Option 3:</i> Faire participer les parties prenantes au processus d'élaboration des politiques pour que soit prise en compte la nature multisectorielle de la biosécurité</p> <p><i>Option 4:</i> Définir/adopter une approche régionale de la formulation des politiques</p>
Options visant à renforcer la législation relative à la biosécurité	<p><i>Option 1:</i> Réexaminer et améliorer les lois et règlements en vigueur ayant trait à la biosécurité</p> <p><i>Option 2:</i> Créer une nouvelle loi sur la biosécurité assortie de dispositions réglementaires pour son application</p>
Options visant à rationaliser les dispositifs organisationnels de biosécurité	<p><i>Option 1:</i> Système multi-institutions coordonné</p> <p><i>Option 2:</i> Approche fondée sur un organisme chef de file</p> <p><i>Option 3:</i> Organisme de biosécurité indépendant</p>
Options visant à faciliter la communication sur la biosécurité	<p><i>Option 1:</i> Réglementer la communication sur les risques par voie de la législation</p> <p><i>Option 2:</i> Créer des mémorandums d'accord définissant les rôles et les mécanismes de communication entre de multiples parties</p> <p><i>Option 3:</i> Mettre en place des groupes de parties prenantes consultatifs</p> <p><i>Option 4:</i> Mettre au point des systèmes d'information sur la biosécurité</p>
Options visant à améliorer les fonctions de biosécurité	<p><i>Option 1:</i> Faire participer des organismes compétents et/ou d'autres tierces parties à l'exercice de certaines fonctions de la biosécurité</p> <p><i>Option 2:</i> Appliquer un modèle de recouvrement des coûts pour les services prêtés</p> <p><i>Option 3:</i> Utiliser une infrastructure et une expertise technique communes</p> <p><i>Option 4:</i> Mettre au point des systèmes de partage de l'information dans des domaines techniques particuliers</p> <p><i>Option 5:</i> Utiliser l'analyse des risques pour établir un ordre de priorité pour les risques et guider les prises de décisions en matière de biosécurité</p> <p><i>Option 6:</i> Mettre au point des programmes et des matériels de formation communs</p>

biosécurité, assurer que les aspects intersectoriels de la biosécurité sont traités de manière efficace et atteindre les objectifs et finalités décrivant la situation future?

- Quel niveau maximal de capacités pourrait être avantageusement utilisé?
- Quels sont les besoins en capacités cruciaux (c'est-à-dire ceux qui doivent être traités en premier)?

L'annexe 9 examine et récapitule les questions posées au cours des précédentes étapes. Elle peut être utile pour organiser une réflexion sur l'identification des besoins en capacités et sur la manière de répondre à ces besoins.

Les besoins cernés seront parfois nombreux et impossibles à traiter immédiatement. Il sera donc important de distinguer entre ce qui est essentiel et ce qui est simplement souhaitable, et d'établir un ordre de priorité pour les besoins recensés en privilégiant les domaines, les ressources et les capacités considérés comme les plus importants et en prenant en compte le temps que demande la mise en œuvre des différentes activités, notamment en établissant de la manière la plus appropriée un

calendrier des activités. Il est important de déterminer les besoins dont la satisfaction débouchera sur des réalisations tangibles pour que le renforcement des capacités de biosécurité soit couronné de succès.

CONSEILS PRATIQUES

- Une approche participative et intégratrice de l'identification des besoins permettra une meilleure acceptation de tous les changements proposés et améliorera la mise en œuvre et la durabilité. Les parties prenantes non gouvernementales telles que les instituts scientifiques et universitaires, l'industrie, les groupes d'intérêts, etc., peuvent apporter une contribution utile.
- Le recours aux ateliers assistés permet aux parties prenantes concernées de participer à l'identification des besoins et garantit que des opinions variées puissent être entendues et prises en compte.
- Les besoins en capacités peuvent évoluer au cours du temps. L'évaluation des capacités doit donc être un processus continu périodiquement réexaminé.

ÉTAPE 7: DÉFINIR DES OPTIONS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DÉCELÉS EN MATIÈRE DE CAPACITÉS DE BIOSÉCURITÉ

L'évaluation des besoins en capacités dans le domaine de la biosécurité permet de rechercher divers moyens de renforcer les capacités nationales pour gérer les risques en matière de biosécurité. Une fois qu'on a bien perçu les besoins et les objectifs du pays en matière de biosécurité, il reste à passer à l'étape finale du processus d'évaluation, consistant à cerner et envisager les options possibles s'agissant d'atteindre les objectifs fixés. Cette étape a pour objet de déterminer les mesures et les activités qui seraient le plus efficaces pour parvenir à la situation souhaitée, en considérant les bénéfices escomptés en matière de biosécurité, les coûts et les bénéfices des différentes options et en établissant si celles-ci sont réalisables, abordables, légitimes et opportunes. En se fondant sur les mesures retenues, on peut élaborer des stratégies et un plan d'action concrets pour le renforcement des capacités.

Parmi les nombreuses options disponibles s'agissant de répondre aux besoins qui ont été cernés en matière de capacités de biosécurité, certaines se prêteront plus que d'autres à certains pays. La nature des dispositifs existants pour les divers secteurs de la biosécurité, des considérations historiques et politiques, les prévisions concernant les incidences financières ou le temps nécessaire, le niveau de soutien des autorités compétentes sectorielles (y compris les dirigeants et le personnel) et les ressources humaines disponibles sont autant de facteurs qui pourront peser sur le choix et la faisabilité des mesures à entreprendre pour une approche plus cohérente de la biosécurité. En fonction de ces facteurs, les options suivies pourront refléter une approche radicalement différente ou, au contraire, des changements progressifs plus classiques. Aucune approche ni mesure n'est, en soi, meilleure que les autres.

Certaines des formules possibles s'agissant de répondre aux besoins en matière de capacités de biosécurité figurent au tableau 2.4. Elles offrent des stratégies alternatives pour accomplir les objectifs fixés. Il est possible de suivre plusieurs de ces options simultanément et celles-ci ne s'excluent pas mutuellement. L'annexe 10 aborde de manière plus détaillée les options esquissées dans ce tableau et

présente des exemples pris dans des pays qui ont adopté une approche harmonisée et intégrée de la biosécurité.

Afin de déterminer les mesures les plus appropriées, de donner plus de légitimité à tous les changements proposés et de permettre leur appropriation, il faut évaluer les options envisagées à un niveau politique et stratégique en analysant l'impact escompté et en établissant si elles sont réalisables, abordables, légitimes, opportunes et culturellement acceptables. Idéalement, cette évaluation devrait comprendre une analyse des coûts et des bénéfices pour différentes catégories de parties prenantes. Un tel examen produira des informations qu'on pourra utiliser pour choisir les options les plus intéressantes et contribuer à réduire les incertitudes au moment de prendre des décisions.

Une fois que les options ont été examinées et qu'une décision a été prise quant aux mesures à engager les plus appropriées, les recommandations peuvent être documentées dans une stratégie nationale de biosécurité et un plan d'action pour le renforcement des capacités dans ce domaine.

- La **stratégie de biosécurité** traduit les politiques de haut niveau en objectifs et finalités à atteindre moyennant une série de mesures données. Elle constitue une passerelle entre la vision de la biosécurité (objectifs) et des objectifs à moyen terme et des actions à court terme, établit des liens concrets entre les secteurs de la biosécurité pour permettre une approche harmonisée et intégrée et constitue un cadre de collaboration avec les parties prenantes.
- Le **plan d'action pour le renforcement des capacités de biosécurité** a pour objet de définir clairement ce qu'il faut faire, et quand et comment le faire. En particulier, il aborde les activités successives à entreprendre pour appliquer une nouvelle approche harmonisée et intégrée de la biosécurité, les rôles et responsabilités, le cadre temporel et les ressources nécessaires, ainsi que les indicateurs utilisés pour suivre et évaluer les progrès accomplis.

La stratégie de biosécurité et le plan d'action de renforcement des capacités de biosécurité seront les principaux produits du processus d'évaluation des capacités. Par ailleurs, ils devront: i) prouver à la communauté internationale et aux partenaires commerciaux l'engagement du pays en faveur de la biosécurité; ii) être un outil efficace pour mobiliser un

soutien (compris des ressources) pour des activités de suivi spécifiques et iii) renforcer l'obligation de rendre des comptes. En définissant clairement les rôles et responsabilités, ils contribueront à la coordination intersectorielle pour de meilleurs résultats en matière de biosécurité.

La mise au point d'une stratégie et d'un plan d'action pour le renforcement des capacités en matière de biosécurité sera un processus itératif, et ce sera l'évaluation des besoins en matière de capacités de biosécurité et la capacité de l'administration et des autres parties prenantes de répondre à ces besoins qui dicteront la portée de la stratégie de biosécurité. La stratégie et le plan d'action en matière de biosécurité issus de cette étape devront faire l'objet d'examen réguliers au cours de leur mise en œuvre.

CONSEILS PRATIQUES

- Dans la mesure du possible, il est souhaitable de prendre en compte les principales options disponibles en termes de:
 - i. impact attendu (par exemple: niveau de protection sanitaire ou environnementale, économies réalisées sur les coûts de réglementation/application, coûts de mise en œuvre, nouveaux débouchés commerciaux) du point de vue des différentes parties prenantes;
 - ii. faisabilité (par exemple: ressources financières et humaines disponibles, temps nécessaire, niveau de soutien au sein des organismes concernés, facilité de mise en œuvre, acceptabilité politique);
 - iii. caractère abordable (par exemple: coûts d'investissement/coûts récurrents, rendement économique de l'investissement, possibilités de recouvrement des coûts, viabilité économique globale);
 - iv. efficacité (par exemple: réaction rapide et utile à une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments ou à une intrusion transfrontières de ravageurs);
 - v. légitimité (par exemple: cohérence avec les objectifs et les priorités de développement au plan national, recommandations internationales, avis d'experts et connaissances scientifiques, etc.) et
 - vi. calendrier.
- Le contenu exact d'un plan d'action pour le renforcement des capacités de biosécurité dépend des objectifs et des besoins en capacités recensés, mais, quoi qu'il en soit, il comprendra généralement les éléments suivants:
 - i. un lien clair avec les objectifs et finalités de la stratégie nationale de biosécurité;
 - ii. une déclaration de principes sur la raison d'être générale du renforcement des capacités de biosécurité qui expose clairement les grands objectifs et finalités;
 - iii. une liste des principaux intervenants impliqués mentionnant leurs rôles dans leurs grandes lignes, les principes directeurs ainsi que les approches à employer;
 - iv. une description des activités nécessaires pour accomplir les objectifs fixés et traiter les besoins prioritaires qui indique les résultats escomptés, le cadre temporel, les rôles et responsabilités spécifiques des organisations concernées (y compris les processus de coordination et de communication entre les intervenants concernés), etc.;
 - v. une déclaration qui clarifie quelles sont les ressources – notamment financières – nécessaires pour mener à bien les activités de renforcement des capacités, les ressources déjà disponibles à cet effet, les besoins non encore satisfaits et les moyens de les traiter;
 - vi. les critères et les indicateurs de performance utilisés pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan, de sorte que des changements puissent être apportés si nécessaire et
 - vii. un programme de suivi des performances pour veiller à ce que les objectifs et finalités en matière de biosécurité soient mis en œuvre en permanence.
- Il est important de suivre attentivement l'évolution des choses, s'agissant de mettre au point un plan d'action pour le renforcement des capacités. En voulant trop faire trop tôt, on risque d'obtenir un résultat moins efficace et moins durable qu'en adoptant une approche progressive.
- L'examen de la méthode suivie par d'autres pays qui ont appliqué une approche de la biosécurité peut parfois être riche d'expériences et d'enseignements. Si les ressources le permettent, on peut inviter des experts de ces pays pour qu'ils fassent part de leurs conseils ou organiser des voyages d'étude.